



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260302-D_2026_3_15-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_3_15**

Nombre de délégués en exercice
: 31

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Répartition des
dépenses de communication
dans le cadre de l'opération «
Fête(s) de la Rando en
Cévennes d'Ardèche 2026 »**

L' an deux mille vingt six, le lundi 02 mars à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Date de convocation du : 24 Février 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane

Pouvoirs :

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Monsieur BRUYERE-ISBNARD Thierry a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur MANIFACIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian
Monsieur BALMELLE Robert a donné pouvoir à Monsieur ROUVEYROL Bernard
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Monsieur BRUYERE-ISBNARD Thierry, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur BALMELLE Robert, Madame FEUILLADE Delphine

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Le Vice-président M. Daniel NOEL, délégué à la randonnée, précise que la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, la Communauté de communes de Beaume-Drobie, la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas, la Communauté de communes Val de Ligne et la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans organisent l'événement « Fête(s) de la Rando en Cévennes d'Ardèche ». D'un commun accord et par souci d'efficacité et de mutualisation des tâches, il a été décidé que la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas serait, cette année, maître d'ouvrage de la communication de cette opération pour le compte des quatre autres partenaires.

En conséquence, et conformément à la convention de partenariat, sur la base du budget ci-dessous, et selon le bilan financier de la communication pour la manifestation, le coût résiduel sera facturé à la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes par la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas ainsi qu'à chaque partie prenante à part égale, selon le montant maximum fixé dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260302-D_2026_3_15-DE

Budget prévisionnel Communication Fête(s) de la Rando 2026

Communication	Montant € TTC	Répartition				
		CDC Pays des Vans en Cévennes	CDC Val de Ligne	CDC du Bassin d'Aubenas	CDC Beaume Drobie	CDC Ardèche des Sources et Volcans
Graphisme année 1 - JC <u>Bassenne</u>	2580	516	516	516	516	516
Impression de 30 affiches A2	113,76	266,83	266,83	266,83	266,83	266,83
Impression de 250 affiches A3	99					
Impression de 250 affiches A4	63					
Impression de 4000 programmes	854,40					
Deux banderoles 100x300 cm	204					
TOTAL COMMUNICATION	3914,160					
Totaux € TTC par EPCI		782,83	782,83	782,83	782,83	782,83

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la convention de partenariat, **S'ENGAGE** à verser la quote-part de sa participation, **DONNE** tout pouvoir au président pour la suite de ce dossier et autorise la signature des documents nécessaires.

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 02/03/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le